

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juillet 2019

Le 23 juillet 2019, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20H30 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation : 12/06/2019

Présents : M GEORGEON, Mmes CLAVEL A., JEANNAUD M, MM LAINE C, LAINE J-M, NICOLLE E, GUERIN V, CLEMENCEAU C, MM PERE Cyril, M JUTTAUD David

Absents excusés : Mmes ALIZON, JACAUD, RAISON S., M PICOULET E.

Madame Anne CLAVEL a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

2019_07_01 MULTISERVICE : ACHAT CLIMATISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise CHASSERIAU de Saint Georges des Coteaux afin d'installer un système de traitement d'air dans le magasin de la boucherie pour un montant de : 3 333.00 € HT soit 3 999.60 € TTC.

2019_07_02 CANTINE : CONTRAT POUR LIVRAISON DE REPAS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal entérine le choix de la commission cantine en choisissant comme prestataire, suite à l'appel d'offres, l'entreprise API pour un contrat à compter du 2 septembre 2019 jusqu'à la fin de l'année scolaire, reconductible par période successive de 1 an, pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

Prix unitaire année 1 :

- Repas enfant : 2.45 € HT soit 2.58 € TTC
- Repas adulte : 2.98 € HT soit 3.14 € TTC

2019_07_03 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06/12/2019 approuvant la modification des statuts de la CDC de Gémozac,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de la réunion de la C.L.E.C.T. en date du 03 avril 2019,
- prend acte que le calcul des attributions de compensation découlera de ce rapport
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

2019_07-04

DEFENSE INCENDIE DE LA COMMUNE - TRANCHE 1 – Le Bourg et Le Moulin de Brandet DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 17

Le Conseil municipal DECIDE :

- De demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour 20% des travaux de Défense incendie tranche 1 :
 - **TOTAL TTC** : **28 095.60 € TTC**
 - DETR 2018- 60% sur montant HT : -14 047.80 €
 - Département 17 20% montant HT : -4 682.60 €
 - **Autofinancement** : **9 365.20 € TTC**

2019_07_05

DEFENSE INCENDIE TRANCHE 2 : ENTRE LES VILLAGES DES MICHAUDS ET DE CHEZ IZARD DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 17

Le Conseil municipal DECIDE :

- De demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour 20% des travaux de défense incendie pour la tranche 2,
 - **TOTAL TTC** : **11 544 € TTC**
 - DETR 60% sur montant € HT : -5 772 €
 - Département 20% : -1 924 €
 - **Autofinancement** : **3 848 € TTC**

2019_07_06 ECOLE : DEVIS POUR PEINTURE AU SOL DANS LA COUR ET SUR L'AIRE DE JEUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit le devis de l'entreprise SARL GAM de Cravans pour un montant de 880 €HT soit 1056 € TTC.

2019_07_07 ROUTE DEPARTEMENTALE 136 – AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DU BOURG

La Commune a sollicité le Conseil Départemental 17 pour l'aménagement de l'entrée du Bourg sur la RD 136 côté RIOUX afin d'améliorer la sécurité des usagers, de créer des cheminements piétons, de créer un réseau d'assainissement des eaux pluviales, et de réaliser la réfection de la chaussée.

Le taux de participation de la commune aux études et travaux est de 30% du montant hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte :

- la participation de la commune au taux de 30% pour :

- Les études d'un montant prévisionnel de 17 198.40 € HT x 30% soit 5159,52 € la part communale
- Les travaux d'un montant prévisionnel de 228 800 € HT x 30 % soit 68 640 € la part communale

QUESTIONS DIVERSES :

Personnel communal :

-Le Maire informe le Conseil municipal que personne n'a été embauché en juillet afin de pallier au remplacement de Cédric ALIZON : pour le mois d'août le Maire souhaite proposer le contrat de 7H/semaine à Thomas BRILLAUD notamment pour faire la peinture du couloir de l'école.

-Le contrat en soutien d'1H/jour de garderie entre 8H et 9H est maintenu à la rentrée, si les effectifs restent stables.

Fin de séance à 23H30.